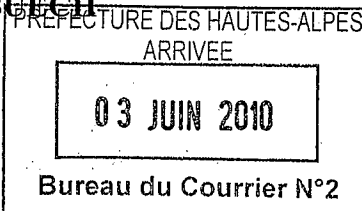


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUËCH



Séance du : 26 mai 2010  
Convocation du : 18 mai 2010

**Objet** : Construction chenil/ fourrière. Convention avec les EPCI partenaires.

L'an deux mille dix, le vingt six mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Oze, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : M. J-Marie Bermond

**Etaient présents** : F.Reynaud – C.Meziere – A.Meier – G.Pitaval – G.Lesbros – M.Mescle – J.M Bermond – R.Basset – J.F Carre – M.Chautant – F.Roux – J.C.Salles – P.Schiazza – B.Faure – J.L.Pelloux – P.Aubin

**Excusés** : Roger Fournel – Monique Barthelemy – Alain Chevallier – Guy Jullien – Gérard Garcin  
Martine Barbet remplacée par Marc Rosenstiel

Jean-Louis Pelloux, Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Buëch rappelle aux délégués que le chenil/ fourrière a été construit pour un territoire d'utilisateurs qui correspond à l'arrondissement de Gap.

Tous les EPCI et communes inscrits dans ce périmètre ont été sollicités pour participer au financement de cet équipement.

Il convient donc d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes entre la Communauté de Communes des Deux Buëch et :

- ⇒ la Communauté de Communes des Baronnies
- ⇒ la Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon
- ⇒ la Communauté de Communes du Haut Champsaur
- ⇒ la Communauté de Communes du Champsaur
- ⇒ les communes de : Lazer, Montmorin, Lardier Valença, la Bâtie Vielle
- ⇒ tout autre partenaire public susceptible d'apporter son concours à cet investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité, autorise le Président à signer les conventions avec les partenaires ci-dessus indiqués et d'autres à venir.

votants : 17  
pour : 17  
abstention : 0  
contre : 0

Ainsi fait et délibéré à OZE, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président - Michel Mescle

